

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 6

Rubrik: Section culturelle presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

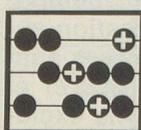
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SECTION ECONOMIQUE FINANCIÈRE

Le Conseiller fédéral Schaffner aurait déclaré à un journaliste que la Suisse était un pays qui, avec six millions d'habitants, produisait comme s'il avait une population trois fois plus nombreuse.

L'année 1969 ne vient pas infirmer ce propos, bien au contraire. L'expansion conjoncturelle qui avait repris en 1968, s'est encore accrue l'an dernier, surtout dans les industries d'exportation.

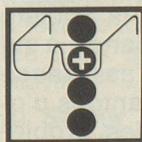
Les importations ont atteint 22,7 milliards de francs (+ 17 %, alors qu'elles avaient augmenté de 9,2 % en 1968) et les exportations se sont élevées à 20 milliards (+ 15,3 % contre 14,4 % en 1968). Le déficit de la balance du commerce, qui avait diminué au cours des années précédentes, s'est sensiblement accrus en raison de l'augmentation plus rapide du rythme des importations par rapport à celui des exportations. Il s'établit à 2,7 milliards de francs, mais reste cependant inférieur aux recettes invisibles (tourisme, etc.) de notre pays, de sorte que la balance suisse des comptes marquera en définitive un excédent d'environ deux milliards et demi de francs. La grande menace qui pèse sur l'appareil économique suisse et sur l'économie des pays industriels est celle de l'augmentation des prix, due à beaucoup de facteurs étrangers à notre pays, mais aussi à cet état de surchauffe économique que nous vivons en Suisse. C'est pourquoi le Conseiller fédéral a pris une série de mesures anti-inflationnistes, restrictions aux dépenses publiques, abaissement du taux de garantie aux risques à l'exportation, accélération des réductions tarifaires négociées

dans le cadre du Kennedy Round, etc. Actuellement, le Conseil fédéral propose de frapper les exportations suisses d'une taxe qui serait mise en dépôt en vue d'être restituée si un ralentissement devait survenir. Les autorités suisses pensent ainsi freiner nos exportations et espèrent ralentir la surchauffe économique. Cette mesure qui touche nos exportations — un des fondements traditionnels de notre économie — est abondamment discutée par les milieux suisses intéressés.

**

Il est rappelé que, selon les nouvelles prescriptions du contrôle des changes, nos résidents en France ont le droit de recevoir une allocation en devises étrangères de 1.500 francs par personne, en plus de l'autorisation d'exporter pour 200 francs en billets de banque français. Cette allocation peut être délivrée, au choix de l'intéressé, sous forme de billets de banque étrangers, de chèques de voyage, de chèques accrédiatifs ou virements libellés en devises étrangères. Le plafond de 1.500 francs est fixé à 750 francs pour les enfants de moins de dix ans.

Cette allocation peut, au gré des intéressés, être délivrée en une ou plusieurs fois, dans la limite du plafond.



SECTION CULTURELLE PRESSE

La tâche primordiale de la section culturelle est d'assurer à Paris et en France une présence de la Suisse. Il s'agit notamment de promouvoir de grandes expositions franco-suisses, comme celles qui furent réalisées au Musée de l'Orangerie et à l'Hôtel de Rohan en 1967, ou comme celles qui sont actuellement à l'étude. Présenter une grande

exposition itinérante de livres suisses à travers la France, songer à montrer les divers aspects des arts graphiques en Suisse, tout cela ressortit à cette même préoccupation.

Cette activité, qui constitue l'aspect le plus visible des relations culturelles franco-suisses, n'est pas, tant s'en faut, celle qui requiert le plus de temps. Nombreux sont à Paris les artistes suisses, soit qu'ils y résident, soit qu'ils viennent y présenter leurs œuvres. Il n'est pas rare non plus d'y voir de passage des chefs d'orchestre, des ensembles musicaux ou de grands solistes, comme par ailleurs des conférenciers ou des universitaires. Toutes ces manifestations contribuent au rayonnement de notre culture. Encore faut-il qu'elle soit connue et que nos artistes suscitent autour d'eux une présence. L'Ambassade s'y emploie non seulement par ses représentants, mais en donnant aux événements de la vie culturelle à caractère suisse la plus large diffusion possible. C'est un problème d'information auquel nous reviendrons tout à l'heure. Dans le domaine de l'université, l'Ambassade doit être en mesure de répondre à ceux qui s'intéressent à nos structures et sont soucieux de poursuivre leurs études dans notre pays, comme à nos compatriotes désireux de poursuivre les leurs en France.

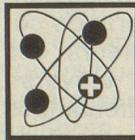
Il n'est pas possible dans ce cadre d'évoquer tous les aspects de cette présence et de cette information. Il suffit de savoir que rien de ce qui touche à la culture dans son sens le plus large ne saurait être indifférent à l'Ambassade. Il lui appartient non seulement de refléter les événements ou de leur donner de l'écho, mais encore de lancer des idées, de prendre des initiatives.

Les problèmes de presse sont inséparables de ceux que nous venons d'évoquer. C'est dans les



journaux que l'Ambassade trouve une partie des informations qui lui sont indispensables et c'est par eux qu'elle tente de créer autour de nos artistes et de nos savants cette présence que nous avons évoquée.

Elle entretient donc un courant constant d'informations à l'intention non seulement des correspondants de la presse et de la radio suisses, mais en direction des milieux français qui s'intéressent à nos problèmes.



SECTION SOCIALE ET AFFAIRES SPATIALES

Les deux tâches principales incombant à la section sociale peuvent être esquissées de la façon suivante :

1. Mission d'observation et d'information, ayant pour objet de documenter les autorités fédérales, à l'intention des administrations et organismes intéressés sur l'évolution sociale française, notamment en ce qui concerne la législation du travail, les assurances sociales et l'assistance.

2. Défendre les intérêts de notre pays et de nos ressortissants, dans le général et le particulier, sur toutes les questions se rapportant à l'application du statut des étrangers et de la législation sociale ; préparer et suivre l'application des accords relatifs à l'immigration, à l'échange de stagiaires et au statut même de nos compatriotes.

En ce qui concerne l'information, la documentation que la section sociale doit recueillir porte en particulier sur les sujets suivants :

— protection des travailleurs (contrat de travail, durée de travail, conciliation et arbitra-

ge, jurisprudence du travail),

- sécurité sociale (assurances maladie, accidents, chômage, vieillesse et survivants, invalidité et assurance maladie volontaire),
- formation professionnelle dans l'artisanat, l'industrie et le commerce,
- statistiques sociales (salaires, prix, coût de la vie, marché du travail, chômage),

Quant à la défense des intérêts de nos compatriotes, il s'agit surtout de l'application du statut des étrangers concernant l'établissement (cartes de séjour, de travail et de commerçants, orientation des intéressés et intervention auprès des ministères) ; de l'accord franco-suisse sur les stagiaires ; des renseignements sur les possibilités et conditions de travail en France et en Suisse.

Dans le cadre de l'assistance conventionnelle dont bénéficient principalement les malades traités dans les hôpitaux, la Section sociale s'occupe de l'application de la Convention franco-suisse d'assistance de 1931. Elle est la cheville ouvrière entre les autorités françaises et celles de notre pays pour la notification des cas conventionnels et leur règlement.

Par ailleurs, elle exerce une surveillance tutélaire sur la Société Helvétique de Bienfaisance, à qui sont confiés les cas d'assistance directe relevant des cantons d'origine, et elle traite les problèmes généraux d'assistance qui découlent de la Sécurité sociale.

B. Affaires spatiales

En plus de ses attributions de Conseiller social, M. Chavaz s'occupe principalement des affaires spatiales en qualité de délégué et d'observateur de la Suisse auprès des organismes spatiaux qui ont leur siège à Paris.

La Suisse est en effet membre d'ESRO-CERS (Organisation européenne de recherches spatiales) qui a pour but d'assurer et de développer, à des fins exclusivement pacifiques, la collaboration entre Etats européens dans le domaine de la recherche et de la technologie spatiale.

Notre pays participe également, en qualité d'observateur, aux travaux de l'organisation ELDO-CECLES (Organisation européenne pour la mise au point et la construction d'engins spatiaux), dont le programme consiste en la mise au point et la construction de lanceurs en vue de placer sur orbite des satellites pouvant répondre aux besoins des télécommunications et à d'autres fins pratiques ou scientifiques. La Suisse suit en effet de très près toutes ces activités et tire un profit non négligeable pour son industrie et la recherche scientifique.

Les tâches du Conseiller chargé des affaires spatiales, en sa qualité de délégué et d'observateur, sont aussi multiples que variées et ne sauraient être énumérées dans ce bref exposé. Relevons toutefois qu'il prend une part active à tous les travaux des conseils et comités des deux organismes spatiaux et représente la Suisse au Comité des Hauts Fonctionnaires de la Conférence spatiale européenne ainsi qu'àuprès de ses nombreux groupes de travail.

Beaucoup de nos compatriotes ignorent sans doute que la Suisse a participé à la construction des quatre satellites qu'ESRO a déjà mis sur orbite. Elle prend aussi une part très active à la préparation d'une politique spatiale européenne et d'une organisation unifiée dont on prévoit qu'elle réalisera des satellites de télécommunications, de météorologie, de contrôle de la navigation aérienne, et collaborera avec la NASA américaine.